

Dès Janvier 2022, le secteur financier à l'échelle mondiale connaitra l'un des changements historiques de ces dernières décennies, à savoir la réforme IBOR. Une réforme à l'issue de laquelle ces taux de référence sont amenés à disparaitre graduellement et à être remplacés par d'autres indices benchmark. Cette réforme est d'autant plus importante que les taux IBORs sont les références de taux pour la cotation et la valorisation d'un large panel d'instruments financiers allant des prêts bancaires jusqu'aux produits dérivés les plus complexes.

Depuis quelques années, la pertinence de ces indices est remise en question. En 2017, la FCA (Financial Conduct Authority) recommande l'abandon de l'indexation aux taux IBORs et c'est dans ce sens que, l'IBA (ICE Benchmark Administration Limited), administrateur du LIBOR, annonce la cessation graduelle de publication de ces taux.

Cela concernera d'abord les indices LIBOR dénominés en GBP, EUR, CHF et JPY, l'EONIA, (uniquement deux maturités 1 semaine et 2 mois pour l'USD) à partir du 31 décembre 2021, puis, le LIBOR USD (les maturités restantes) à partir de fin juin 2023. Il est à noter que l'indice EURIBOR ne devrait connaître aucune modification.

Pour chaque devise majeure, l'abandon de la référence LIBOR sera accompagnée par l'entrée en vigueur de nouveaux indices benchmark appelés les RFR (Risk Free Rates). Par exemple, le LIBOR USD sera remplacé par l'indice SOFR (Secured Overnight Funding Rate) administré et publié par la FRBNY Federal Reserve Bank of New York).

Par conséquent, il est important de rappeler qu'il appartient à l'ensemble des opérateurs économiques, de procéder à une analyse de leurs expositions aux indices LIBORs afin d'appréhender les impacts potentiels, qu'ils soient de nature contractuelle, transactionnelle ou financière au sens large.

En tant qu'acteur de référence sur les marchés financiers, Attijariwafa bank a entamé un processus de changement de référence des IBORS dans le cadre d'un programme global de transition.

Pour notre relation avec nos clients, cette transition IBOR engendre principalement 2 impacts :

- sur le volet financier, l'indexation de certains actifs, de transactions de marché ou de financements à l'international, sur la base des nouveaux taux de référence ;
- sur le volet juridique, une mise à jours des contrats en y intégrant les nouveaux taux de référence.

Aussi, Attijariwafa bank s'engage-t-elle auprès de vous, tout au long de ce processus de transition, afin de vous apporter les éclairages nécessaires à toute prise de décision.

Découvrez la Transition IBOR en vidéo : https://youtu.be/H2rZy6PXiC8

## Disclamer

Le contenu de cette communication reflète le niveau actuel de connaissance d'Attijariwafa bank au sujet de la transition des IBORs.

Veuillez noter que l'aperçu fourni dans cette communication et les informations qui y sont contenues ne sauraient être considérées comme complètes ou exhaustives et ne constitueraient en aucun cas un conseil ou une recommandation de la part d'Attijariwafa bank.

Aussi et dans la mesure du possible, Attijariwafa bank apportera des actualisations périodiques à cette pages, enrichies par tout élément ou information pertinente concernant le sujet de la transition des IBORs dont elle aurait pris connaissance.